



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2022/031**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 26 : DIVERS**

**2. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES  
CONFLUENCES**

Considérant l'intérêt commun de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres pour engager une consultation groupée relative à l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres intéressées, en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles,
- de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,
- de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement, ainsi que toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire,
- de prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 14 mars 2022  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT